Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260105-DE

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**
**COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES**
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026**

# Délibération n°2026-01-05

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 27 février 2026 qui leur a été adressée par Madame Marie-Paule BELLEGO, Première Adjointe au Maire.

**Membres en exercice : 14** **Présents : 11** **Votants : 11** **Pouvoirs : 3** **Suffrages exprimés : 14**

**Présents :**

Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Pierre SOKOLOFF, Christophe TATTEVIN

**Absents ayant donné pouvoir :**

Philippe LE BÉRIGOT a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO

Régis TALHOUARNE a donné pouvoir à Philippe MORVANT

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

**Secrétaire de séance** : Maryse COHEN

## Attribution d'une subvention au CCAS de l'Ile aux Moines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande présentée par le CCAS de l'Ile aux Moines ;

VU la Commission Activités Économiques Tourisme et Finances du 12 février 2026 ;

Madame Marie-Paule BELLEGO propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 90 000,00 € au CCAS de l'Ile aux Moines,

- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260105-DE

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée, et à l'unanimité des suffrages exprimés,
Le conseil municipal décide :

D'ATTRIBUER une subvention de 90 000,00 € au CCAS de l'Ile aux Moines,

DE PREVOIR les crédits nécessaires au chapitre 65,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ile-aux-Moines, le 09/03/2026
Pour le Maire empêché ;
La Première Adjointe,
Marie-Paule BELLEGO.

La secrétaire de séance
Maryse COHEN

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 10/03/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.